À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à la cafétéria primaire de l'école Marie-Leneuf, 3650, rue Nérée-Beauchemin, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce vingt quatrième jour du mois de mai deux mille vingt-trois, formant quorum sous la présidence de madame Julie Saulnier à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Jacques Lefrançois	Représentant des enseignants
Elisabeth Paquin	Représentante des professionnels
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
David Lafrance	Représentant des parents – District 1
Cindy Champagne	Représentant des parents – District 3
Louis Brunelle	Représentant de la communauté
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté
Robert Ricard	Représentant de la communauté

DIRECTRICE GÉNÉRALE SUBSTITUT

Ginette Masse

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Félix Goudreau	Directeur par intérim du Service des ressources matérielles
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des technologies de l'information
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Sandra Coulombe	Directrice par intérim du Service des ressources humaines
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs

ABSENCES MOTIVÉES

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Philippe Picard	Représentant des parents – District 5
Luc Galvani	Directeur général

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Julie Saulnier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

76-CA/23-05-24

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 10.8.2. « Réaménagement intérieur à l'école Saint-Paul », le point 10.8.1. devient donc le 10.8., et en ajoutant le point 11.3. « Séance de cooptation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucun.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

4. FORUM DES ÉLÈVES 2023 – 12E ÉDITION - PRÉSENTATION DES ÉLÈVES

Mme Élyse Giacomo donne des informations au conseil d'administration sur l'historique du Forum des élèves qui émane de la Politique sur l'initiation des élèves à la démocratie scolaire, établie en vertu de 211.1 de la Loi sur l'instruction publique.

M. Jean-Pierre Veillette, directeur adjoint à l'Académie les Estacades et organisateur du Forum des élèves, explique le déroulement de la journée du Forum des élèves tenu le 14 avril dernier. Il présente Mme Maude Guévin, élève du Centre de Formation professionnelle Bel-Avenir et porte-parole des élèves.

En matière d'hygiène numérique, les éléments retenus par les écoles et centres font notamment état de :

- La demande d'utiliser des ordinateurs pour les examens dès le début du secondaire;

- L'importance de changer les mots de passe et lire les contrats d'utilisation;
- Éviter le partage de renseignements privés sur les réseaux sociaux;
- Sensibiliser à une utilisation raisonnable des appareils électroniques;
- L'importance de diffuser le Projet Sexto dans les écoles;
- L'importance que le personnel scolaire donne l'exemple;
- Sensibiliser et former les élèves sur la sécurité numérique.

Quant aux priorités nommées afin d'améliorer les écoles et les centres, en voici quelques-unes par école :

- Chavigny : portes d'entrée et de sortie des élèves trop petites, améliorer la communication dans l'école par une application, manque de stationnements pour les élèves.
- Avenues-Nouvelles : aménager un coin détente, ajouter des structures pour favoriser l'exercice physique, agenda papier.
- Centre de formation professionnelle Bel-Avenir et Centre d'éducation des adultes : accès à un local d'études le midi, aménager des classes flexibles, guichet automatique et terminal de paiement, conférence sur l'identité sexuelle.
- Escale : revoir l'aménagement extérieur, aménager des classes flexibles, réaménager la place d'accueil.
- Pionniers : aménager des classes flexibles et un coin détente, revoir l'aménagement extérieur, rénover les blocs sanitaires, permettre l'utilisation des gymnases sur l'heure du midi.
- Tremplin (6e année) : offrir des activités sur l'heure du midi, aménager plus d'espaces de détente (secondaire) ainsi qu'un coin détente à la bibliothèque, choix d'uniforme de sport non genré, peinturer le 2e étage et les corridors, rénover gymnase et estrades.

Les administrateurs félicitent Mme Guévin et demandent à avoir un suivi des éléments apportés par les élèves au cours de la prochaine année afin que le Centre de services tienne compte des demandes des élèves, souvent en lien avec des éléments du PEVR relatifs à la priorité du climat scolaire et du bien-être.

4.1. MOTION DE FÉLICITATIONS – PRÉSENTATION DE LA REPRÉSENTANTE DU FORUM DES ÉLÈVES

77-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT la qualité des présentations offertes aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'excellente participation des élèves et leur investissement dans la préparation du Forum des élèves du 14 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR TOUS LES ADMINISTRATEURS PRÉSENTS,

d'adopter une motion de félicitations à Mme Maude Guévin du Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, représentante des élèves au Forum tenu le 14 avril dernier, pour la qualité des présentations offertes aux membres du conseil d'administration;

de féliciter les élèves de nos établissements secondaires, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle qui ont participé à cet événement, ainsi que les membres du personnel associés à la tenue du Forum, soit par l'organisation, l'accompagnement, le suivi et le soutien aux élèves participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2023

78-CA/23-05-24

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

79-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le même article qui prévoit la tenue d'au moins quatre séances ordinaires du conseil d'administration par année scolaire;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 21 octobre 2021, du règlement nommé Règles de régie interne du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.2 de ce règlement qui prévoit que le conseil d'administration doit établir annuellement un calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 tel que soumis lors de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3. POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

80-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT l'article 6 de la Loi sur les archives exigeant que les organismes publics adoptent une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

CONSIDÉRANT l'article 7 de la Loi sur les archives exigeant que les organismes publics se dotent d'un calendrier de conservation et gèrent leurs documents inactifs;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Centre de services de se doter d'une telle politique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique de gestion documentaire telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4. MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES PROGRAMMES DE CARROSSERIE ET ÉLECTROMÉCANIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

81-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT le cadre d'organisation des services éducatifs en formation professionnelle nécessitant la confection de calendriers scolaires correspondant aux normes et aux caractéristiques des différents programmes que nous dispensons;

CONSIDÉRANT les calendriers proposés respectant ce qui est prévu au régime pédagogique, conformément à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les résultats de la période de consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter les modifications aux calendriers scolaires des programmes de carrosserie et électromécanique pour l'année scolaire 2023-2024, tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.5. POLITIQUE - RÈGLES DE PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

82-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le centre de services scolaire établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire, sous réserve de celles qui sont prescrites au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité des politiques pédagogiques (article 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique des règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier au second cycle du secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.6. RADIATION DES COMPTES RECEVABLES DE PLUS DE 25 000 $

83-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT les comptes recevables de plus de 25 000 $ dont tous les recours en recouvrement ont été épuisés;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la radiation des comptes recevables présentés pour la somme globale de 87 495 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.7. POLITIQUE – GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

84-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'augmentation de clientèle des dernières années qui a réduit la capacité du Service du transport scolaire à accéder aux demandes de transport complémentaire des parents;

CONSIDÉRANT la volonté de mieux informer et accompagner les parents dans leurs demandes de transport complémentaire;

CONSIDÉRANT les consultations lancées lors de la séance du conseil d'administration du 22 février 2023;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité consultatif de transport du 2 mai 2023 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique relative au transport scolaire incluant les modifications proposées lors de la consultation lancée à la séance du 22 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'y aucun suivi particulier.

5.2.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de vérification : les procès-verbaux des rencontres du 8 février et du 12 avril 2023 ont été déposés.
- Comité des ressources humaines : le procès-verbal de la rencontre du 18 avril 2023 a été déposé.
- Comité de parents : les procès-verbaux des rencontres du 7 février et du 7 mars 2023 ont été déposés.

5.2.3. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026 – RETOUR DE CONSULTATION

La période de consultation auprès des municipalités, des directions d'établissement et du comité de parents est terminée.

Onze corrections ou précisions ont été apportées au projet de plan triennal 2023-2026.

Le dossier sera présenté au conseil d'administration pour adoption le 14 juin prochain.

6. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Informations quant à la situation de santé du directeur général et concernant les éléments légaux liés à son remplacement par la directrice générale adjointe.
- Assemblée générale de la FCSSQ le 8 juin prochain.
- Mot sur la désignation des membres et la stabilité générale du conseil d'administration.

8. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8.1. ÉTAT DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Situation ressources humaines :
  - 1 contrat à combler en enseignement au préscolaire.
  - Quelques contrats à combler dans les services de garde. Plusieurs candidatures reçues dans les dernières semaines pour les SDG.
  - Embauche d'une régisseuse au Transport scolaire.
  - Nomination d'un directeur des Services éducatifs pour la FP-FGA-FC.
  - Nomination d'un directeur des Ressources matérielles par intérim suite à la démission du candidat qui avait été retenu pour le poste.

- Élaboration du PEVR 2023-2027 :
  - Indicateurs du MEQ reçus.
  - Consultation finale du CCG, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA.
  - Groupes de discussion avec les élèves et les membres du personnel du primaire, du secondaire et de la FP-FGA.
  - Rencontre des 3 organisations syndicales.
  - Rencontre du CERÉ pour proposition finale du PEVR 2023-2027.
  - Rencontre du comité CA Élaboration du PEVR 2023-2027 pour proposition finale du PEVR 2023-2027.

- CSAD :

  Toujours en attente des directives de la SQI et du MEQ pour lancer un appel d'intérêt pour la vente de l'immobilisation.

- Poursuite des CoP de directions selon le calendrier prévu.

- Congrès 2023 de l'ADGSQ :
  - Accueil des collègues de tous les CSS du Québec pour le Congrès qui s'est tenu du 3 au 5 mai.
  - Remise de deux bourses de 1 250 $ à un élève de l'école Chavigny et à une élève de l'école secondaire l'Escale dans le cadre du Gala du 4 mai.
  - Présidence du Congrès assurée par Luc Galvani.

- Lancement d'un appel de candidatures pour la formation d'une 3e cohorte de relève de directions d'établissement et rencontre d'informations pour les candidats intéressés.

- Comité consultatif de gestion :
  - Tous les cadres réunis en avant-midi pour la consultation PEVR.
  - Plusieurs sujets traités en après-midi par Teams.

- Pause 10/10 avec le personnel du centre administratif pour les informer des principales décisions du CA et des travaux en cours au centre administratif.

- Comité de répartition des ressources :

  Élaboration des recommandations pour l'année scolaire 2023-2024.

- Rencontre avec la présidente et la vice-présidente pour la préparation du CA du 24 mai.

- Rencontres du comité RH :

  Plan d'effectifs du personnel de soutien 2023-2024 – Secteur général.

- Rencontres du comité de vérification :

  Différents éléments traités.

- Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique :
  - Rencontre à venir.
  - Projet de loi 23 et protecteur national de l'élève.

- Fin de l'organisation du Défi Chemin-du-Roy :
  - Il se déroulera le samedi 27 mai.
  - 762 inscriptions, dont 40 bénévoles adultes et 35 bénévoles élèves.

Dossier proximité :

- Rencontres de supervision individuelles des directions d'école et de centres en cours.

Dossier public :

- Entrevue à Radio-Canada en suivi au sondage du syndicat du personnel de soutien sur la santé psychologique du personnel et l'environnement de travail.

Dossiers politiques :

- Rencontre avec le ministre de l'Éducation et de l'équipe sous-ministérielle pour la présentation du projet de loi 23 le 5 mai 2023.

- Forum des DG :
  - La rencontre a eu lieu le 19 mai 2023.
  - Plusieurs sujets traités :
    - Pénurie de main-d'œuvre rentrée scolaire 2023.
    - Règles budgétaires 2023-2024.
    - Tableau de bord en éducation (grand public).
    - Projet de loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (PL 23).

- Pelletée de terre au chantier de construction de l'école Marguerite-Bourgeois le 19 mai 2023.

- Rencontre du comité Communauté intelligente avec la Ville de Trois-Rivières le 10 mai 2023.

- Rencontre du comité tactique de l'instance RADAR le 23 mai 2023.

- Rencontre du comité de gouvernance de Campus énergie le 2 mai 2023.

- Rencontre extraordinaire du CA de la TREM le 11 mai 2023.

- Rencontre de préparation de la commission d'études et d'expertise de la FP-FGA-SAE le 11 mai 2023.

- CA du CÉGEP de Trois-Rivières le 10 mai 2023.

- Préparation d'une séance spéciale du CA de la SOFAD le 9 mai 2023.

- Séance spéciale du CA de la SOFAD le 11 mai 2023.

- Conseil général de la FCSSQ le 12 mai 2023.

- Un courriel sera envoyé la semaine prochaine aux administrateurs pour la déclaration des apparentés.

8.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

9.1. Gouvernance et éthique

- L'évaluation de fin d'année du conseil d'administration ne se fera pas considérant les résultats positifs de l'évaluation de l'intelligence collective du CA effectuée par l'ENAP.

9.2. Ressources humaines

- Rencontre du 16 mai tenue avec Mme Masse.
- Il y aura une dernière rencontre d'ici la fin de l'année scolaire.

9.3. Vérification

- Rencontre le 16 mai dernier.
- L'évaluation sur la reddition de comptes en gestion contractuelle est positive.
- Le comité a analysé les recommandations du CRR. Il est rassuré du financement octroyé aux élèves EHDAA.
- Analyse des mauvaises créances.
- Point sur la situation du CSAD.

9.4. Élaboration du PEVR 2023-2027

- Tout a été traité au comité plénier précédant la séance du conseil d'administration.

10.1. APPROBATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 – Version complète
- Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 – Document synthèse

Un administrateur questionne la mesure de la motivation des élèves. La directrice générale substitut répond que des sondages et le taux d'absentéisme des élèves sont des données utilisées. Le CERÉ évaluera si d'autres outils de mesure peuvent être utilisés.

Un administrateur recommande d'être vigilant à conserver le même sondage au fil du temps.

85-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT l'article 209.1. de la Loi sur l'instruction publique stipulant que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire approuve, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère;

CONSIDÉRANT la démarche d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 mise en place tout au long de l'année scolaire 2022-2023 par le comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT les principaux enjeux ciblés pour le CSS du Chemin-du-Roy suite à l'analyse du contexte dans lequel le CSS évolue, l'analyse des réponses aux différents sondages acheminés aux élèves, aux parents et aux membres du personnel ainsi que celles évoquées lors des groupes de discussion;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des différentes instances de consultation prévues à la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la vigie mise en place tout au long de la démarche d'élaboration par le comité de travail formé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le projet de Plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec acheminé aux centres de services scolaires en vue de l'élaboration des plans d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la proposition de Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 déposée au conseil d'administration par le comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

d'approuver le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy et d'en acheminer une copie au ministère de l'Éducation du Québec au plus tard le 30 juin 2023;

d'autoriser la présidente, madame Julie Saulnier, et la directrice générale substitut, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. MOTION DE FÉLICITATIONS AU CERÉ ET À MADAME GINETTE MASSE

86-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT l'importance du mandat du comité d'engagement pour la réussite des élèves (ci-après CERÉ) dans l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de notre Centre de services scolaire et l'excellent travail accompli;

CONSIDÉRANT l'accompagnement et le soutien apporté par Madame Masse au CERÉ tout au long des étapes de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027;

IL EST PROPOSÉ PAR LES ADMINISTRATEURS PRÉSENTS,

de remercier et de féliciter le CERÉ ainsi que madame Ginette Masse pour leur excellent travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Objectifs, principes et critères de répartition des ressources pour l'année 2023-2024
- Répartition des services complémentaires pour l'année 2023-2024
- Règles d'appropriation des surplus des établissements pour l'année 2023-2024

87-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT le processus de concertation mis en place par le comité de répartition des ressources en application des articles 193.3 et 193.4 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les recommandations issues de cette concertation portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition des services éducatifs complémentaires et sur l'affectation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification du 16 mai 2023 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

d'appuyer les recommandations émises par le comité de répartition des ressources portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition des services éducatifs complémentaires et sur l'affectation des surplus des établissements pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. PLAN ANNUEL DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour l'année financière 2023-2024

Un administrateur questionne si le CSS a un plan de gestion des risques généraux. La directrice générale substitut répond qu'il y a un plan par secteur d'activité, mais pas de plan général. Il faudrait débuter par un inventaire de ce qui est existant et par la suite, élaborer un plan de gestion des risques sur quelques années.

88-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle émise par le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT l'obligation prévue à l'article 4 de cette Directive à l'effet que les organismes publics doivent adopter pour chacune de leurs années financières un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les travaux effectués afin d'identifier, analyser et évaluer ces risques au sein du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification du 16 mai 2023 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5. ENTENTE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Entente relative au transport scolaire intégré avec la Société de transport de Trois-Rivières

89-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT le Règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre de services scolaire à compléter son offre de transport scolaire en bénéficiant des circuits et autobus de la Société de transport de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Société de transport de Trois-Rivières à optimiser l'utilisation de ses circuits et autobus en transportant des élèves des écoles secondaires du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente actuelle le 23 juin 2023;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité consultatif de transport du 2 mai 2023 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'autoriser la directrice générale substitut, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, l'entente relative au transport scolaire intégré avec la Société de transport de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Annie Dubois quitte son siège à 20 h 04. Elle reprend son siège à 20 h 06.

10.6. PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

L'administratrice représentant le personnel de soutien, madame Véronique Plante-Huard, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, madame Véronique Plante-Huard se retire de la séance. Il est 20 h 12.

Les autres administrateurs membres du personnel peuvent demeurer pour ce point et voter considérant que l'article 19, al. 2, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ne fait pas référence au lien d'emploi.

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan d'effectifs personnel de soutien - Secteur général - Année scolaire 2023-2024

90-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT les consultations du comité des relations de travail du personnel de soutien et les clauses 7-3.01 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien administratif, technique, paratechnique et manuel en prévision de l'année scolaire 2023-2024, et ce, pour le secteur général;

CONSIDÉRANT les préoccupations budgétaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien – Secteur général pour l'année scolaire 2023-2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Véronique Plante-Huard reprend son siège à 20 h 15.

10.7. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Aide-mémoire du ministère de l'Éducation
- Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire
- Avis de la Ville de Trois-Rivières
- Avis de la MRC des Chenaux
- Avis de la MRC de Maskinongé
- Extrait de la LIP

91-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT l'article 272.6 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la planification des besoins d'espace élaborée par le Centre de services scolaire en collaboration avec les municipalités et les municipalités régionales de comté de son territoire;

CONSIDÉRANT les avis favorables reçus de la part de la MRC des Chenaux, de la MRC de Maskinongé et de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'adopter la planification des besoins d'espace du Centre de service scolaire pour le cycle 2024-2034;

de transmettre une copie de cette résolution avec le projet final à la MRC des Chenaux, à la MRC de Maskinongé ainsi qu'à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8. OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA SOURCE

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableau comparatif des soumissions reçues
- Recommandation des professionnels
- Confirmation du financement en août 2020
- Présentation du concept

92-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'école de la Source;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 pour l'ajout d'espace du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels attitrés au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Gagné Construction Inc. au montant de 14 978 877,00 $ excluant les taxes, conditionnellement à l'acceptation du ministère de l'Éducation du Québec;

d'autoriser la directrice générale substitut, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9. OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION – RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DU CHEMIN-DU-ROY - SECTEUR LOUISEVILLE (PHASE 1)

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableau comparatif des soumissions reçues
- Recommandation des professionnels

- Présentation du concept

93-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy - Secteur Louiseville;

CONSIDÉRANT les mesures budgétaires pour le maintien des bâtiments du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels attitrés au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, Lixm Entrepreneur général Inc., au montant de 1 892 240,00 $ excluant les taxes;

d'autoriser la directrice générale substitut, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10. AUTORISATION D'UN DÉPASSEMENT DE COÛTS – RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE À L'ÉCOLE LE TREMPLIN

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Fiche de justification de dépassement de coûts

94-CA/23-05-24

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école le Tremplin;

CONSIDÉRANT les conditions particulières inhérentes à ce chantier de construction;

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels attitrés au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'autoriser le dépassement de coûts faisant passer la valeur du contrat octroyé à Cr Nouvel Air 2018 Inc. le 6 avril 2022 à 1 013 651,13 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1. LOI SUR LE PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE ET PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- La Loi sur le protecteur national de l'élève (ci-après LPNÉ) a été sanctionnée le 2 juin 2022.
- Le protecteur national de l'élève, Me Jean-François Bernier, a été nommé le 30 juin 2022.
- Le protecteur national a rencontré les directions générales, les secrétaires généraux et les directions d'établissement afin de présenter la nouvelle procédure de traitement des plaintes en avril et mai 2023. Celle-ci se déploiera en 3 étapes :
  1. Le personnel concerné et la direction de l'établissement doivent traiter la plainte dans un délai de 10 jours ouvrables;
  2. Si le plaignant n'est pas satisfait du suivi ou si aucun suivi n'a été effectué, il peut s'adresser au responsable de traitement des plaintes du centre de services qui aura un délai de 15 jours pour traiter la plainte;
  3. Si le plaignant n'est pas satisfait du suivi ou si aucun suivi n'a été effectué, il peut s'adresser au protecteur régional de l'élève qui aura un délai maximal de 35 jours.

La mise en œuvre de la LPNÉ nécessitera de nombreux éléments à mettre en place dès le début de l'année scolaire 2023-2024.

11.2. RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES SUR DES SUJETS AUTRES QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES – LANCEMENT DE CONSULTATION

La Loi sur le protecteur national de l'élève est venue modifier la Loi sur l'instruction publique. En conséquence, le Centre de services doit se doter, par règlement, d'une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions. C'est par cette procédure que serait traité tout ce qui n'est pas assujetti à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

La procédure soumise en consultation au conseil d'administration se décline en deux étapes : la première prévoit un traitement de la plainte par la personne impliquée et la direction de l'établissement (ou du service administratif) dans un délai de 10 jours ouvrables. La deuxième étape, si l'insatisfaction persiste est le traitement par la personne responsable du traitement des plaintes dans un délai de 15 jours ouvrables.

Le règlement sera soumis pour adoption le 14 juin prochain.

11.3. SÉANCE DE COOPTATION

Une séance de cooptation afin de désigner les membres de la communauté qui siégeront au sein du conseil d'administration à compter du 1er juillet 2023 se tiendra le 14 juin prochain. Les membres qui siégeront à cette séance, présidée par la directrice générale substitut, sont les membres parents et représentant le personnel dont le mandat se poursuit ainsi que ces mêmes membres dont le mandat débute au 1er juillet 2023.

Il y aura 3 postes à combler :

- Une personne ayant une expertise en matière de finances ou comptabilité ou gestion des ressources financières ou matérielles;
- Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Une personne âgée de 18 à 35 ans.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

13. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 14 juin 2023.

14. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUBSTITUT

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 02, VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE, propose la levée de l'assemblée.

Julie Saulnier

JULIE SAULNIER
PRÉSIDENTE

Élyse Giacomo

ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE